

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(2^e SÉANCE)

COMpte RENDU INTÉGRAL

LuraTech

Séance du mardi 7 avril 1992

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI EMMANUELLI

1. **Démission d'un député** (p. 355).
2. **Nomination de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée** (p. 355).
3. **Composition des commissions permanentes** (p. 355).
4. **Constitution d'une commission spéciale** (p. 355).
5. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 355).
6. **Demande d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée** (p. 355).
7. **Rappels au règlement** (p. 355).
MM. Robert-André Vivien, le président, Martin Malvy, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement ; Mme Nicole Catala, MM. Georges Hage, François d'Aubert, Bernard Pons, Pierre Mazeaud.
8. **Dépôt d'un rapport en application d'une loi** (p. 359).
9. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 359).
10. **Ordre du jour** (p. 360).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. HENRI EMMANUELLI

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

M. le président. J'informe l'Assemblée...

M. Patrick Ollier. Où sont les députés de la majorité ?

M. Pierre Mazeaud. En vacances ?... C'est nous qui avons la majorité !

M. le président. ... que j'ai pris acte au *Journal officiel* du samedi 4 avril 1992...

M. Jean-Louis Debré. De l'échec des socialistes ?

M. le président. ... de la démission de M. Jean-Philippe Lachenaud, député de la première circonscription du Val-d'Oise.

2

NOMINATION DE LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES DE L'ASSEMBLÉE

M. le président. Les candidatures à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée ont été remises à la présidence et affichées à douze heures.

En conséquence, je proclame membres de cette commission les candidats présentés.

La composition de la commission sera publiée au *Journal officiel*.

Je rappelle que la commission se réunira à dix-sept heures trente pour l'élection de son bureau.

3

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

M. le président. J'indique à l'Assemblée que la composition des commissions permanentes a été publiée au *Journal officiel* du vendredi 3 avril.

Les nominations ont pris effet dès cette publication.

4

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'aucune opposition n'ayant été formulée à l'encontre de la demande présentée par M. le président du groupe socialiste, il y a lieu de constituer une commission spéciale pour l'examen :

- du projet sur le corps humain (n° 2599) ;
- du projet sur l'utilisation du corps humain et la procréation médicalement assistée (n° 2600) (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste) ;

- et du projet sur le traitement de données pour la protection de la santé (n° 2601).

En conséquence, aux termes de l'article 34, alinéa 2, du règlement, MM. les présidents des groupes voudront bien faire connaître, avant le jeudi 9 avril 1992, à seize heures, les noms des candidats qu'ils proposent.

En application de l'article 4 de l'instruction générale du bureau, Mme et MM. les députés n'appartenant à aucun groupe doivent faire parvenir leur candidature dans ce même délai.

En ce qui concerne les candidats présentés par les groupes, leur nomination prendra effet, en application de l'article 34, alinéa 3, du règlement, dès la publication de leurs noms au *Journal officiel*.

5

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 16 avril inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Mercredi 8 avril, à quinze heures :

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

Jeudi 9 avril, à quinze heures et vingt et une heures trente, et vendredi 10 avril à neuf heures trente, après les questions orales sans débat :

Projet sur l'organisation et la vente de voyages.

M. Jean-Louis Debré. Pour les socialistes ?

M. le président. Mardi 14 avril à seize heures et vingt et une heures trente :

Projet sur les caisses de crédit municipal.

Mercredi 15 avril, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, modifiant le code forestier.

Jeudi 16 avril, à quinze heures :

Questions à un ministre ;

Projet sur le code de la propriété intellectuelle.

M. Jean-Louis Debré. Ah, pas pour les socialistes ! (*Sourires.*)

6

DEMANDE D'EXAMEN SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

M. le président. Pour la discussion du projet sur le code de la propriété intellectuelle, la conférence des présidents a été saisie d'une demande tendant à l'application de la procédure d'adoption simplifiée.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le président. Il peut être fait opposition à cette demande, dans les conditions prévues à l'article 104 du règlement, jusqu'au mercredi 15 avril, à dix-huit heures.

7

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien, pour un rappel au règlement.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le président, mon micro ne fonctionne pas !

M. Jacques Toubon. Après deux mois de travaux.

M. Patrick Ollier. On veut nous empêcher de parler ?

M. Robert-André Vivien. Cette tentative de censure ayant avorté...

M. le président. Enfin, monsieur Vivien !...

M. Robert-André Vivien. ... et puisque maintenant mon micro fonctionne, je vais pouvoir faire mon appel au règlement.

A titre personnel, et bien que cette remarque n'entre pas dans le cadre de l'article 58 du règlement, je tiens à faire observer à ceux de nos collègues qui, avant l'arrivée de M. le président, ont salué la participation à la séance d'aujourd'hui en disant : « Voilà l'image de la majorité ! » (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) que leur appréciation est tout à fait inexacte, car il y a en fait surreprésentation du côté socialiste en l'état. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Bonnet. Il y a les meilleurs !

M. Robert-André Vivien. Pouvez-vous, mon cher collègue, me laisser faire mon rappel au règlement fondé sur l'article 58 ?

Monsieur le président, c'est avec étonnement, mais presque sans surprise...

M. Jacques Limouzy. Avec tristesse !

M. Robert-André Vivien. ... malgré tout, que j'ai entendu, ainsi que mes collègues du groupe R.P.R., le président Pons nous indiquer que la conférence des présidents de ce matin avait examiné, avec l'accord de quatre groupes, la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour, dès la première quinzaine d'avril, un débat sur le paysage audiovisuel français.

J'ai cru qu'il était de mon devoir, pour aider la réflexion du Gouvernement, et éventuellement la vôtre, monsieur le président, de rappeler, pièces à l'appui, c'est-à-dire en lisant le *Journal officiel*, les engagements que, en présence de députés socialistes, R.P.R., U.D.F., communistes - M. Hage présidait - et centristes, M. Kiejman, alors ministre délégué à la communication, et M. Poperen, ministre des relations avec le Parlement, ont pris concernant un débat sur l'audiovisuel. M. Kiejman disait : « J'ai précisé que ce pourrait être au cours de la session de printemps, c'est-à-dire au mois d'avril. »

M. Alain Bonnet. Avril n'est pas encore fini !

M. Robert-André Vivien. Je poursuis ma citation : « Un groupe de travail comprenant tous ceux qui voudront participer à ces travaux, que ce soit au sein de la commission des finances ou au sein de la commission des affaires culturelles, dressera l'inventaire le plus exhaustif possible de tous les problèmes. »

Le même jour, M. Kiejman a répété avec cynisme (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) - et c'est un triste rappel pour nous qui venons d'assister à l'agonie de La Cinq...

M. René Dosière. Ce que vous dites est scandaleux !

M. Robert-André Vivien. M. Kiejman a répété : « J'ai indiqué au cours des débats, mais je ne pouvais pas en dire davantage, que je vous donnais rendez-vous pour une discussion permettant de dresser un inventaire exhaustif des problèmes qui se posent à l'audiovisuel français. A cette occasion, vous constaterez que l'une de mes préoccupations, qui n'a pas pu être développée dans le cadre de ce débat volontairement limité, est la renaissance du secteur de l'audiovisuel public. »

C'était le 16 décembre 1991, et M. Kiejman avait donc déjà en tête la mort programmée de La Cinq ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Roland Beix. Procès d'intention !

M. Robert-André Vivien. Cessez donc vos palinodies ! Demain, vous entendrez nos orateurs dire ce qu'ils pensent de ce problème.

Mais, monsieur le président, c'est à vous que mon rappel au règlement s'adresse.

M. le président. Monsieur Vivien, faites-le. Je ne vois pas l'utilité de m'interpeller de surcroît !

M. Robert-André Vivien. Je fournis les éléments du dossier.

M. le président. Ce n'est pas un débat, mais un rappel au règlement.

M. Patrick Ollier. N'interrompez pas notre collègue, monsieur le président !

M. le président. C'est lui qui m'interpelle !

M. Robert-André Vivien. Lors de la session extraordinaire de janvier, monsieur le président de l'Assemblée nationale - pour quelques mois ou quelques semaines encore...

M. le président. C'est très élégant, monsieur Vivien !

M. Robert-André Vivien. Permettez, j'ai le droit de faire un commentaire personnel qui est partagé par beaucoup de Français !

M. le président. Faites votre rappel au règlement !

M. Robert-André Vivien. Je le ferais si vous ne me coupez pas tout le temps la parole.

Alors, disais-je, que nous étions en session extraordinaire, le 8 janvier 1992, j'ai été le premier à faire un rappel au règlement, approuvé par beaucoup de nos collègues socialistes, qui ont les mêmes préoccupations que nous sur l'avenir du P.A.F.

M. Alain Bonnet. Ah ! Quand même !

M. Robert-André Vivien. J'ai dit ce jour-là : « Nous allons siéger pendant quinze jours sans avoir un débat sur la communication. » C'était pourtant un problème important, à propos duquel le ministre avait pris des engagements.

Nous sommes nombreux, dans les rangs de l'opposition, à avoir siégé au Gouvernement. Nous avons une conception de l'honneur d'un membre du Gouvernement et de la solidarité gouvernementale qui ne semble plus être la règle aujourd'hui.

M. Alain Bonnet. Oh, là, là !

M. Robert-André Vivien. Pardonnez-nous d'avoir ces références : alors, les gouvernements se suivaient, se ressemblaient, et on respectait les engagements pris.

M. le président. Monsieur Vivien, veuillez conclure, s'il vous plaît.

M. Robert-André Vivien. Je vais conclure immédiatement, monsieur le président.

Lors de ce rappel au règlement, le président de l'Assemblée avait indiqué, en réponse à ma question, que M. le ministre des relations avec le Parlement - c'était à l'époque M. Poperen - avait déclaré que la volonté du Parlement serait respectée et que l'exécutif serait saisi dans les meilleurs délais de cet important problème.

M. Alain Bonnet. Ça va venir !

M. Robert-André Vivien. J'ai tiré toutes mes citations du *Journal officiel*.

En conséquence, monsieur le président, je vous demande de rappeler cela au Gouvernement, comme nos collègues présidents de groupe l'ont fait ce matin, bien que M. Malvy, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, ici présent, soit en quelque sorte l'héritier de M. Kiejman. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je vous ferai, monsieur Vivien, la même observation qu'à M. Hage la semaine dernière à propos de son rappel au règlement : il est nécessaire de rappeler le numéro de l'article sur lequel se fonde un rappel au règlement.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. L'article 58 !

M. Pierre Mazeaud. M. Vivien l'a bien précisé !

M. le président. Sur le fond, j'avais saisi Mme le Premier ministre, en son temps, de la demande faite par de nombreux parlementaires, 235 très exactement, d'organiser un débat sur ce sujet. La possibilité en été examinée ce matin à l'occasion de la conférence des présidents.

Je ne peux rien ajouter d'autre et je donne la parole à M. le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, qui est chargé de l'ordre du jour prioritaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Limouzy. Il n'y pas à répondre !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement. J'écoute toujours M. Vivien avec intérêt et je connais sa passion pour tout ce qui concerne l'audiovisuel. Le sujet a été abordé ce matin en conférence des présidents. M. Pons a souhaité qu'un débat intervienne très rapidement.

M. Jean-Louis Debré. Il a eu raison !

M. Pierre Mazeaud. Dans les meilleurs délais !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. D'autres présidents de groupe...

M. Bernard Pons. Un autre ! Un seul !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. ... ont émis des idées légèrement différentes, souhaitant, entre autres, que le débat ne concerne pas que La Cinq et que l'Assemblée puisse travailler sereinement pendant quelque temps avant qu'un débat n'intervienne sur ce sujet.

M. Jean-Louis Debré. Il sera trop tard !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Monsieur Vivien, vous avez cité des propos de M. Kiejman, mais ne réduisez pas la session de printemps au seul mois d'avril. Le printemps, heureusement pour nous, dure plus longtemps. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Robert-André Vivien. M. Kiejman avait parlé du mois d'avril !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. L'engagement que je peux prendre au nom d'un Gouvernement...

M. Jean-Louis Debré. Moribond !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. ... installé depuis seulement trois jours...

M. Arthur Dehaine. Ne laissez pas mourir La Cinq !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. ... est qu'un débat aura lieu et que nous reparlerons de ces problèmes lors d'une prochaine conférence des présidents.

Je veux néanmoins, mesdames, messieurs les députés, vous faire remarquer que le problème de La Cinq, aussi important soit-il, concerne un groupe privé. Or, aujourd'hui même, un autre groupe privé, du secteur de la presse, connaît lui aussi des difficultés, et d'autres salariés sont menacés. La proposition d'un débat qui dépasserait le cadre de l'audiovisuel et aborderait de l'ensemble des problèmes de la presse me paraît donc bienvenue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Arthur Dehaine. Ce débat est urgent !

M. Pierre Mazeaud. Il doit avoir lieu dans les meilleurs délais !

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le président, mon rappel au règlement est fondé sur l'article 58 de notre règlement. *(« Ah ! », sur les bancs du groupe socialiste.)* Il a pour origine l'inquiétude de la jeunesse qui se manifeste aujourd'hui dans nos rues. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Gouzes. C'est une question d'actualité !

Mme Nicole Catala. Aujourd'hui même, en effet, des dizaines de milliers de lycéens et d'étudiants manifestent à Paris et dans d'autres villes pour obtenir le retrait d'un projet de réforme de l'enseignement supérieur dont ils savent qu'il risque d'entraîner une grave dévaluation de leurs études et de leurs diplômes.

M. Gérard Gouzes et plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. Gabriel Kaspereit. Mais rien ne va plus !

Mme Nicole Catala. Chacun sait que ce projet élaboré par M. Jospin ne répond aucunement aux problèmes actuels de l'université française.

M. Roland Beix. Mais si !

M. Alain Bonnet. Il faut voir M. Lang !

Mme Nicole Catala. Ces problèmes concernent l'accueil, les locaux, l'encadrement, la sauvegarde du niveau de la recherche, la mise en place de filières tournées vers la formation professionnelle.

Le projet de M. Jospin tournait le dos à ces problèmes réels et graves, puisqu'il tendait simplement à multiplier les recrutements de professeurs n'ayant pas les qualifications requises, de professeurs dépourvus de thèse, à restreindre les choix offerts aux étudiants et, surtout, à abaisser le niveau des études. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Cela vous gêne, mais c'est ainsi !

Monsieur le président, je voudrais que vous soyez notre interprète auprès du nouveau ministre de l'éducation nationale pour qu'il s'explique sur ses intentions en ce domaine et annonce sans délai le retrait du projet de son prédécesseur. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Giovannelli. Vous seriez les premiers à déposer un tel projet si vous gouverniez, vous le savez aussi bien que nous !

M. Robert-André Vivien. Demandez la parole au lieu d'apostropher ! Soyez correct !

M. Jean Giovannelli. Moi, je ne vous insulte pas !

M. le président. Je crois, madame Catala, que le Gouvernement vous écoute...

M. Henri Cuq. Mais il n'a rien à dire !

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le président, mon rappel au règlement, se fonde sur l'article 58, qui concerne l'ordre du jour dont vous avez donné lecture : nous déplorons que n'y figure pas un débat sur le paysage audiovisuel français. *(« Très bien ! », sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Nous avons réclamé un tel débat au mois de décembre, puis nous l'avons réclamé au mois de janvier.

M. Jacques Limouzy. Et on nous l'a promis !

M. Georges Hage. Nous avons même fait signer une demande en ce sens - écoutez-moi bien, monsieur le président - à chacun des membres du groupe communiste !

M. Jacques Limouzy. Ils ne sont pas nombreux !

M. Georges Hage. Si les membres des groupes qui réclament aujourd'hui un débat sur le paysage audiovisuel français avaient tous signé, comme les communistes l'ont fait, une telle demande,...

M. Serge Charles. Vous croyez que cela aurait changé quelque chose ?

M. Georges Hage. ... ce débat eût eu lieu !

Monsieur le président, je voudrais souligner l'urgence d'un tel débat car La Cinq, caprice du prince, s'était néanmoins fait sa place dans le paysage audiovisuel. Elle a employé, et elle emploie encore jusqu'à ce jour un certain nombre de techniciens et de journalistes de qualité et dont le sort nous préoccupe prioritairement.

Il est urgent que se tienne ce débat car La Cinq sera « fermée » à la fin de la semaine. Ce serait aussi l'occasion, s'agissant des médias, d'évoquer les problèmes qui les agitent et qui mettent en péril le « pluralisme », entre guillemets, de la presse.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Georges Hage. Nous pourrions en outre exposer de nouveau les conditions d'une véritable presse démocratique, tout comme celles qui rendraient tel l'audiovisuel.

Ce débat, nous le réclamons donc d'urgence : c'est ce que j'ai souhaité, par ce rappel au règlement, rappeler avec insistance à M. le président de l'Assemblée nationale ainsi qu'à M. le secrétaire d'Etat, qui ne peut pas ne pas m'avoir entendu - une fois de plus.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. René Dosières. Un autre provocateur !

M. François d'Aubert. Monsieur le président, comme vous l'avez rappelé fort justement, c'est le Gouvernement qui est maître de l'ordre du jour.

M. Alain Bonnet. Sans blague ?

M. François d'Aubert. Nous ne pouvons en conséquence que déplorer la position prise par le porte-parole du Gouvernement à propos de l'ajournement d'un débat sur le paysage audiovisuel français. Nous ne pouvons que déplorer cette neutralité négative et cette hypocrisie exprimées par M. Malvy.

Ce n'est pas par de telles échappatoires, monsieur Malvy, que vous parviendrez à dissiper le malaise qu'inspire aujourd'hui l'audiovisuel, notamment du fait de la situation de La Cinq !

Je crois savoir que vous avez été journaliste, monsieur Malvy...

M. Alain Bonnet. Oui, et il ne le cache pas !

M. François d'Aubert. Vous ne pouvez donc « dégager en touche » au motif que La Cinq est une entreprise privée ! En effet, il y a eu d'autres médias qui étaient aussi des entreprises privées et dont le Gouvernement s'est préoccupé.

Quand, en 1984-1985, Canal Plus a connu, au cours de sa première année de fonctionnement, des difficultés, le Gouvernement et la Haute Autorité de l'audiovisuel sont venus à son aide grâce à une modification du cahier des charges. Pourtant, Canal Plus était et est toujours une entreprise privée !

Quand, il y a trois semaines, M. Tapie a demandé que le Gouvernement agisse en faveur des chantiers de La Ciotat, M. Bérégovoy est intervenu et a demandé que des crédits soient débouqués. Pourtant, les chantiers de La Ciotat, c'est aussi une entreprise privée ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Que l'on se souvienne aussi de l'affaire de La Chapelle-Darblay, il y a quelques années ! Il est vrai que c'était chez M. Fabius... Quoi qu'il en soit, il s'agissait encore d'une entreprise privée !

Alors, ne nous dites pas, monsieur Malvy, que puisque La Cinq est une entreprise privée, le Gouvernement s'en lave les mains !

M. Alain Bonnet. Il n'a pas dit cela !

M. Patrick Ollier. Quelle hypocrisie !

M. François d'Aubert. Nous demandons que le Gouvernement accepte qu'ait lieu une discussion sur le paysage audiovisuel français, et rapidement, c'est-à-dire cette semaine ou la semaine prochaine...

M. André Rossinot. Cette semaine !

M. François d'Aubert. ... car la situation, gravissime, rend cette discussion urgente.

Nous savons, monsieur le secrétaire d'Etat, comment procède le Gouvernement vis-à-vis des banques nationalisées quand il y a urgence. Un coup de téléphone donné par M. Bérégovoy à une grande banque nationalisée - le Crédit Lyonnais, pour ne pas la nommer - suffirait pour que la situation de La Cinq soit rapidement débouquée.

Un député du groupe socialiste. Quelle conception du Gouvernement !

M. François d'Aubert. C'est de cela que nous voulons être les interprètes, monsieur le secrétaire d'Etat.

Au-delà des questions de principe, et très concrètement, qu'entendez-vous faire avec les moyens qui sont ceux du Gouvernement et les habitudes qui sont celles des socialistes, c'est-à-dire celles de l'interventionnisme ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous souhaiterions que cet interventionnisme ne soit pas sélectif et que, pour une fois, il profite aussi au pluralisme de l'information et à La Cinq ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Pons.

M. Bernard Pons. Il faut être très clair.

Un député du groupe socialiste. Ça va être dur !

M. Bernard Pons. De quoi s'agit-il ? Sur tous les bancs de cette assemblée, nous avons demandé, en raison de la gravité de la situation dans un certain nombre de secteurs du paysage audiovisuel français, qu'ait lieu un débat ici - nous avons formulé cette demande à la fin de la session budgétaire, au mois de décembre. Nous avons eu l'occasion de la réitérer lors d'une session extraordinaire à la suite de laquelle - vous l'avez vous-même rappelé, monsieur le président, ce matin en conférence des présidents -, deux cent trente-cinq de nos collègues vous ont écrit, mais certes dans des termes un peu différents.

M. Alain Bonnet. Tout est là !

M. Bernard Pons. Formellement et juridiquement, la convocation du Parlement ne s'imposait donc pas, je le comprends parfaitement. Moralement cependant, le problème était posé.

La session ordinaire s'ouvre, et ce matin, en conférence des présidents, M. le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement, nous a fait part des propositions du Gouvernement. A notre stupéfaction, nous avons appris que, si mercredi était réservé à la déclaration de politique générale du Gouvernement, nous aurions à débattre jeudi d'un projet de loi sur les agences de voyage, sujet effectivement important mais qui ne revêt pas un caractère d'urgence extraordinaire...

M. Jean-Louis Debré. On nous a menés en bateau !

M. Bernard Pons. J'ai donc demandé, au nom des députés de mon groupe, que l'examen de ce projet de loi soit remplacé par un débat sur l'audiovisuel, d'autant plus que le Gouvernement a prévu de consacrer à cet examen toute la journée de jeudi, la discussion se poursuivant vendredi.

Qu'on ne me dise pas que nous ne sommes pas prêts ! Tous les groupes connaissent bien le problème et M. Jean-nenev, chargé du dossier, le connaît aussi parfaitement.

Nous pouvons donc débattre à tout moment. En conséquence, j'ai demandé que le débat soit inscrit dès jeudi à l'ordre du jour. Que M. le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement ne m'objecte pas que « d'autres » présidents de groupe auraient demandé le contraire, car un seul d'entre eux s'est opposé à ma proposition, alors que quatre considéraient qu'il y avait en effet urgence.

Le Gouvernement est placé face à ses responsabilités.

Mes chers collègues, si nous remettons le débat à la semaine prochaine, il s'agira d'un débat *post mortem* : La Cinq sera morte et les Français seront devant un écran noir.

Que M. le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ne vienne pas nous dire non plus qu'il s'agit d'une affaire privée et que donc le Gouvernement n'a pas de responsabilité en la matière ! D'ailleurs, M. d'Aubert vient de rappeler excellemment qu'en d'autres circonstances, certainement moins graves, le Gouvernement avait assumé ses responsabilités.

Monsieur le président, alors que cette session s'ouvre, il serait bon pour le Parlement, s'agissant d'un problème de loi, de contraintes, de règles qui régissent le fonctionnement du paysage audiovisuel français, que nous puissions ici en débattre au fond, sans attendre que ce problème dramatique soit réglé par la mort du malade ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. M. le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58, alinéa premier, qui concerne le déroulement de nos séances...

M. Robert-André Vivien. Voilà qui est précis !

M. Pierre Mazeaud. Vous serez particulièrement sensible, monsieur le président, à l'argumentation que je souhaite développer rapidement.

Dans les quinze jours qui viennent, si nous avons bien compris ce qui a été décidé ce matin en conférence des présidents, nous examinerons un texte sur les agences de voyage et un autre sur la propriété intellectuelle, d'ailleurs à fin de codification, et donc objet de la procédure d'adoption simplifiée.

Voilà quelques jours – je pense que vous vous en souvenez toutes et tous, mes chers collègues – les Français ont montré, en prenant certaines sanctions, combien il leur importait que l'on prenne en compte leurs véritables préoccupations.

M. Roland Beix. La chasse et la pêche ?

M. Pierre Mazeaud. Or, alors que nous ressentons un certain rejet de la part de l'opinion publique française tout entière à l'égard du politique, nous constatons que le Gouvernement, maître de l'ordre du jour prioritaire, prévoit l'examen de textes tout à fait secondaires...

M. Arthur Dehaine. Sur le sexe des anges !

M. Pierre Mazeaud. Cela signifie, monsieur le président, que le Gouvernement nous imposera demain d'examiner à la va-vite un certain nombre de textes sans doute beaucoup plus importants : nous recommencerons alors à passer ici des nuits entières, ce qui n'est pas propice aux meilleures analyses – je pense que vous partagez pleinement mon sentiment à ce sujet.

Il est tout à fait inadmissible – et, par votre intermédiaire, monsieur le président, je m'adresse au Gouvernement – qu'au début même de cette session parlementaire, dont le Président de la République lui-même a dit qu'elle revêtait une importance particulière, on nous demande d'examiner un texte insipide et un autre à fins de codification. (« Très bien ! », et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure.

M. Pierre Mauger. Ça débute mal !

M. Alain Griotteray. Eh oui, c'est dur !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Ça débute comme ça débute ! (Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. Jean-Louis Debré. C'est-à-dire pas bien !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Mais ce n'est pas le commencement qui compte !

M. Bernard Debré. C'est le commencement de la fin !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. J'ai quand même été un peu surpris...

M. Patrick Balkany. Nous aussi !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. ... d'entendre M. d'Aubert, dans une même phrase bien balancée, reprocher à la majorité ce qu'il appelle son interventionnisme permanent et conclure en ne lui demandant qu'une chose, à savoir intervenir à la hâte (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre), alors même qu'une procédure est en cours.

M. Bernard Debré. Quel baratin !

M. Gabriel Kasperait. Nous voudrions faire disparaître les contraintes que vous avez imposées par votre attitude autoritariste !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement...

M. Jacques Limouzy. Ne répond jamais aux rappels au règlement !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. ... s'intéresse, tout comme vous, au devenir de La Cinq. (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. Patrick Balkany. C'est la meilleure !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Il s'intéresse au devenir de l'audiovisuel et à la presse écrite,...

M. Jacques Toubon. Cela me rappelle la « pub » pour la Société générale !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. ... à son évolution et à ses difficultés.

M. Robert-André Vivien. Dites plutôt que vous voulez la fréquence de La Cinq pour la S.F.P.T. !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. J'ai exposé ce matin, en son nom, la position du Gouvernement sur la tenue d'un débat. Je la confirme.

Le Gouvernement vient de s'installer...

M. Pierre Mazeaud. Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Jacques Godfrain. C'est le même qu'avant !

M. Pascal Clément. Le Gouvernement est précaire ?

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. M. Mazeaud est un parlementaire beaucoup plus expérimenté que d'autres et il sait bien que, lorsqu'un gouvernement s'installe, lorsque des ministres changent, un certain nombre de problèmes se posent...

M. Gabriel Kasperait. Mais qu'est-ce que vous racontez ?

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. ... et que, les premiers jours, il faut modifier l'ordre du jour.

M. Gabriel Kasperait. Allez-vous-en si vous ne pouvez pas gouverner ! Démissionnez !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Je prends devant vous le même engagement que j'ai pris ce matin devant la conférence des présidents du Sénat : je m'efforcerai dans les semaines qui viennent, avec votre conférence des présidents,...

M. Richard Cazenave. Il sera trop tard !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. ... de faciliter le travail parlementaire. (Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Je ne crois pas que l'on puisse qualifier le comportement du Gouvernement eu égard aux premiers textes inscrits à l'ordre du jour alors même que, demain, M. le Premier ministre vous entretiendra de la politique qu'il entend mener. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. Robert-André Vivien. Et qu'en est-il des deux milliards que cela va coûter aux téléspectateurs ? On a le droit de savoir ! Que l'on nous parle de l'augmentation de la redevance !

8

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président. J'ai reçu le 3 avril 1992 de M. le Premier ministre, en application de l'article 26 de la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990, un rapport sur le bilan de la répartition des fréquences radioélectriques et orientations pour la gestion du spectre.

9

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu le 7 avril 1992 de M. Christian Kert un rapport d'information (n° 2603) déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur l'Europe et les départements d'outre-mer.

10

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 8 avril 1992, à quinze heures, séance publique :

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du mardi 7 avril 1992

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 16 avril 1992 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 7 avril 1992, l'après-midi, à seize heures :

Nomination de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée ;

Fixation de l'ordre du jour.

Mercredi 8 avril 1992, l'après-midi, à quinze heures :

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

Jeudi 9 avril 1992 l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et vendredi 10 avril 1992, le matin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat :

Discussion du projet de loi fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours (nos 1959, 2490).

Mardi 14 avril 1992, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal (n° 2532).

Mercredi 15 avril 1992, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code forestier (nos 2313, 2420).

Jeudi 16 avril 1992, l'après-midi, à quinze heures, après les questions posées à un ministre :

Discussion du projet de loi relatif au code de la propriété intellectuelle (partie Législative) (n° 2243), ce texte ayant fait l'objet d'une demande d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée (art. 103 à 107 du règlement).

COMPOSITION DES SIX COMMISSIONS PERMANENTES

(Art. 37 et 25 du règlement)

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

MM. Albouy (Jean), Anselin (Robert), Attilio (Henri d'), Audinot (Gautier), Mme Bachelot (Roselyne), MM. Bardin (Bernard), Barrot (Jacques), Bartolone (Claude), Bateau (Jean-Claude), Battist (Umberto), Bayard (Henri), Beix (Roland), Belorgey (Jean-Michel), Bequet (Jean-Pierre), Bioulac (Bernard), Bohbot (David), Mme Bouchardeau (Huguette), MM. Boucheron (Jean-Michel) (Charente), Boulard (Jean-Claude), Bourdin (Claude), Bourg-Broc (Bruno), Bourget (René), Mme Boutin (Christine), MM. Braine (Jean-Pierre), Bret (Jean-Paul), Broissia (Louis de), Cabal (Christian), Calmat

(Alain), Cambadelis (Jean-Christophe), Carpentier (René), Carraz (Roland), Cavallé (Jean-Charles), Cazenave (René), Césaire (Aimé), Chaban-Delmas (Jacques), Chamard (Jean-Yves), Chantraut (Guy), Charles (Bernard), Chasseguet (Gérard), Chirac (Jacques), Chollet (Paul), Chouat (Didier), Clert (André), Coffineau (Michel), Colombier (Georges), Dausault (Olivier), Debré (Bernard), Dehoux (Marcel), Derosier (Bernard), Devaquet (Alain), Diméglio (Willy), Dominati (Jacques), Dousset (Maurice), Dray (Julien), Drut (Guy), Dubernard (Jean-Michel), Durieux (Jean-François), Durr (André), Mme Ecochard (Janine), MM. Estrosi (Christian), Evin (Claude), Falala (Jean), Ferrand (Jean-Michel), Foucher (Jean-Pierre), Françaix (Michel), Fromet (Michel), Fuchs (Jean-Paul), Garrouste (Marcel), Gayssot (Jean-Claude), Giovannelli (Jean), Grignon (Gérard), Haby (Jean-Yves), Hage (Georges), Hermier (Guy), Hoarau (Elie), Mmes Hubert (Elisabeth), Isaac-Sibille (Bernadette), Jacq (Marie), Jacquaint (Muguette), MM. Jacquat (Denis), Lachenaud (Jean-Philippe), Lalfineur (Marc), Lafleur (Jacques), Lamarque (Jean-François), Landrain (Edouard), Larifla (Dominique), Laurain (Jean), Mme Lecuir (Marie-France), MM. Le Foll (Robert), Le Guen (Jean-Marie), Lequiller (Pierre), Loïdi (Robert), Louis-Joseph-Dogué (Maurice), Luppi (Jean-Pierre), Mandon (Thierry), Marchais (Georges), Mattei (Jean-François), Mayoud (Alain), Metzinger (Charles), Meylan (Michel), Mme Mignon (Hélène), MM. Miossec (Charles), Mitterrand (Gilbert), Mme Mora (Christiane), MM. Nénou-Pwataho (Maurice), Néri (Alain), Ortet (Pierre), Mmes Panaïeu (Françoise de), Papon (Christiane), Papon (Monique), MM. Pelchat (Michel), Péricard (Michel), Perrut (Francisque), Mme Piat (Yann), MM. Pillet (Yves), Pons (Bernard), Pota (Alexis), Prél (Jean-Luc), Proveux (Jean), Queyranne (Jean-Jack), Ravier (Guy), Recours (Alfred), Robien (Gilles de), Rochebloine (François), Mme Roudy (Yvette), MM. Salles (Rudy), Sanmarco (Philippe), Santini (André), Santrot (Jacques), Sarkozy (Nicolas), Schreiner (Bernard) (Bas-Rhin), Schreiner (Bernard) (Yvelines), Schwint (Robert), Mmes Stirbois (Marie-France), Sublet (Marie-Josèphe), MM. Tapie (Bernard), Terrot (Michel), Testu (Jean-Michel), Thien Ah Koon (André), Ueberschlag (Jean), Valleix (Jean), Villiers (Philippe de), Vittrant (Jean), Zeller (Adrien).

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Adevah-Pœuf (Maurice), Mme Alliot-Marie (Michèle), MM. André (René), Barate (Claude), Barrau (Alain), Barre (Raymond), Baudis (Dominique), Bellon (André), Beltrame (Serge), Benedetti (Georges), Bérégovoy (Michel), Bernard (Pierre), Billardon (André), Blanc (Jacques), Bocquet (Alain), Bosson (Bernard), Brana (Pierre), Caro (Jean-Marie), Charbonnel (Jean), Chevènement (Jean-Pierre), Crépeau (Michel), Daillet (Jean-Marie), Delehedde (André), Delhy (Jacques), Deniau (Jean-François), Deniau (Xavier), Dhaille (Paul), Ehrmann (Charles), Garmendia (Pierre), Gata (Kamilo), Gateau (Jean-Yves), Goldberg (Pierre), Gorse (Georges), Goulet (Daniel), Harcourt (François d'), Hiard (Pierre), Jean-Baptiste (Henry), Josèphe (Noël), Julia (Didier), Juppé (Alain), Kaspeireit (Gabriel), Koehl (Emile), Labarrère (André), Laborde (Jean), Lacombe (Jean), Lagorce (Pierre), Le Déaut (Jean-Yves), Lengagne (Guy), Léotard (François), Mme Lienemann (Marie-Noëlle), MM. Ligot (Maurice), Lipkowski (Jean de), Loncle (François), Lorgeoux (Jeanny), Marcus (Claude-Gérard), Mathieu (Gilbert), Mauroy (Pierre), Millon (Charles), Montdargent (Robert), Mme Moreau (Louise), MM. Nungesser (Roland), Peyrefitte (Alain), Pinte (Etienne), Pistre (Charles), Poignant (Bernard), Raynal (Pierre), Rouquet (René), Schwarzenberg (Roger-Gérard), Séguin (Philippe), Seilinger (Jean), Stasi (Bernard), Vauzelle (Michel), Vial-Massat (Théo).

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

MM. Auroux (Jean), Autexier (Jean-Yves), Bachelet (Pierre), Barande (Claude), Baumel (Jacques), Benouville (Pierre de), Berthol (André), Bertrand (Léon), Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine), Bouvard (Loïc), Boyon (Jacques), Branger (Jean-Guy), Briane (Jean), Brocard (Jean), Brochard (Albert), Carlet (Michel), Cauvin (Bernard), Charette (Hervé de), Chauveau (Guy-Michel), Colin (Daniel), Cozan (Jean-Yves), Delahais (Jean-François), Deschaux-Beaume (Freddy), Dessein (Jean-Claude), Dollo (Yves), Duvaleix (Paul), Fabius (Laurent), Fillon (François), Frêche (Georges), Frédéric-Dupont (Edouard), Gaits (Claude), Galametz (Claude), Gallet (Bertrand), Galy-Dejean (René), Gastines (Henri de), Gatel (Jean), Godfrain (Jacques), Gourmelon (Joseph), Gouze (Hubert), Guigné (Jean), Heuclin (Jacques), Huyghues des Etages (Jacques), Istace (Gérard), Kiffer (Jean), Lavédrine (Jacques),

Lefort (Jean-Claude), Lefranc (Bernard), Lemoine (Georges), Lepercq (Arnaud), Masse (Marius), Mauger (Pierre), Maujouan du Gasset (Joseph-Henri), Merli (Pierre), Mesmir (Georges), Mestre (Philippe), Paecht (Arthur), Peretti della Rocca (Jean-Pierre), Pierna (Louis), Poujade (Robert), Reiner (Daniel), Richard (Lucien), Rigal (Jean), Rimbault (Jacques), Sainte-Marie (Michel), Santa Cruz (Jean-Pierre), Spiller (Christian), Thauvin (Michel), Vacant (Edmond), Vernaudon (Emile), Voisin (Michel), Weber (Jean-Jacques), Wiltzer (Pierre-André).

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

MM. Alphandéry (Edmond), Anciant (Jean), Auberge (Philippe), Aubert (François d'), Ayrault (Jean-Marc), Balkany (Patrick), Balladur (Edouard), Balligand (Jean-Pierre), Bapt (Gérard), Barnier (Michel), Bayrou (François), Bèche (Guy), Berson (Michel), Bonnet (Alain), Bonrepaux (Augustin), Bouquet (Jean-Pierre), Bousquet (Jean), Brard (Jean-Pierre), Couanau (René), Dehaine (Arthur), Delalande (Jean-Pierre), Denvers (Albert), Devedjian (Patrick), Douyère (Raymond), Dugoin (Xavier), Dumont (Jean-Louis), Emmanuelli (Henri), Forgues (Pierre), Forni (Raymond), Franchis (Serge), Fréville (Yves), Gambier (Dominique), Gantier (Gilbert), Garrec (René), Gaulle (Jean de), Germon (Claude), Griotteray (Alain), Hervé (Edmond), Hollande (François), Inchauspé (Michel), Jacquemin (Michel), Josselin (Charles), Le Garrec (Jean), Lise (Claude), Longuet (Gérard), Madelin (Alain), Malvy (Martin), Mancel (Jean-François), Marcellin (Raymond), Migaud (Didier), Noir (Michel), Pierret (Christian), Planchou (Jean-Paul), Poniatowski (Ladislav), Pourchon (Maurice), Priol (Jean), Raoul (Eric), Richard (Alain), Mme Robert (Dominique), MM. Rocca Serra (Jean-Paul de), Rodet (Alain), Roger-Machart (Jacques), Rossi (André), Royer (Jean), Rufenacht (Antoine), Tardito (Jean), Tavernier (Yves), Thiémé (Fabien), Tranchant (Georges), Vasqueur (Philippe), Victoria (Pierre), Vivien (Robert-André), Zuccarelli (Emile).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

Mme Ameline (Nicole), MM. Asensi (François), Aubert (Emmanuel), Blin (Jean-Claude), Bonnemaison (Gilbert), Bourguignon (Pierre), Briand (Maurice), Brunhes (Jacques), Mme Cacheux (Denise), M. Calloud (Jean-Paul), Mme Catala (Nicole), MM. Charles (Serge), Charmant (Marcel), Clément (Pascal), Colcombet (François), Cuq (Henri), Daviaud (Pierre-Jean), Mme David (Martine), MM. Debré (Jean-Louis), Delattre (André), Delattre (Francis), Dolez (Marc), Dosière (René), Durand (Georges), Durand (Yves), Floch (Jacques), Fort (Alain), Gerrer (Edmond), Gouzes (Gérard), Gréard (Léo), Guichard (Olivier), Houssin (Pierre-Rémy), Hyst (Jean-Jacques), Jalton (Frédéric), Jegou (Jean-Jacques), Kert (Christian), Lamassoure (Alain), Lambert (Jérôme), Lapaire (Jean-Pierre), Léonard (Gérard), Léontieff (Alexandre), Limouzy (Jacques), Lordinot (Guy), Mahéas (Jacques), Massot (François), Mathus (Didier), Mazeaud (Pierre), Michel (Jean-Pierre), Millet (Gilbert), Monjalon (Guy), Moutoussamy (Ernest), Pandraud (Robert), Pasquini (Pierre), Perben (Dominique), Peyronnet (Jean-Claude), Pezet (Michel), Philibert (Jean-Pierre), Reymann (Marc), Rossi (José), Rossinot (André), Saumade (Gérard), Mme Sauvaigo (Suzanne), MM. Savy (Robert), Sergheraert (Maurice), Suchod (Michel), Tenaillon (Paul-Louis), Tiberi (Jean), Toubon (Jacques), Vidales (Alain), Virapoullé (Jean-Paul), Warhouver (Aloyse), Wolff (Claude), Worms (Jean-Pierre).

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

M. Alaïe (Jean-Marie), Mme Alquier (Jacqueline), MM. Angels (Bernard), Bachy (Jean-Paul), Baumler (Jean-Pierre), Balduyck (Jean-Pierre), Barailla (Régis), Bassinet (Philippe), Bataille (Christian), Beauvils (Jean), Beaumont (René), Becq (Jacques), Bégault (Jean), Bergelin (Christian), Berthelot (Marcelin), Besson (Jean), Birraux (Claude), Blum (Roland), Boçkel (Jean-Marie), Bois (Jean-Claude), Borel (André), Borotra (Franck), Brune (Alain), Cambacérés (Jean-Marie), Cambolive (Jacques), Capet (André), Carton (Bernard), Castor (Elie), Cazalet (Robert), Cazenave (Richard), Chanteguet (Jean-Paul), Charié (Jean-Paul), Charroppin (Jean), Chartzat (Michel), Chavanes (Georges), Chevallier (Daniel), Cointat (Michel), Colin (Georges), Colombani (Louis), Cousin (Alain), Coussain (Yves), Couve (Jean-Michel), Couveinnes (René), Daubresse (Marc-Philippe), Mme Daugreilh (Martine), MM. Defontaine (Jean-Pierre), Demange (Jean-Marie), Deprez (Léonce), Desanlis (Jean), Destot (Michel), Dhinnin (Claude), Dinet

(Michel), Doligé (Eric), Drouin (René), Ducert (Claude), Ducout (Pierre), Dupilet (Dominique), Durand (Adrien), Duroméa (André), Estève (Pierre), Façon (Albert), Falco (Hubert), Farran (Jacques), Fèvre (Charles), Fleury (Jacques), Fourré (Jean-Pierre), Gaillard (Claude), Galley (Robert), Gatiagnol (Claude), Geng (Francis), Gengenwin (Germain), Giraud (Michel), Goasduff (Jean-Louis), Gonnot (François-Michel), Gouhier (Roger), Grimault (Hubert), Grussenmeyer (François), Guellec (Ambroise), Guichon (Lucien), Huguet (Roland), Hunault (Xavier), Jonemann (Alain), Journet (Alain), Joseph (Jean-Pierre), Kergueris (Aimé), Kucheida (Jean-Pierre), Labbé (Claude), Lajoinie (André), Lambert (Michel), Laréal (Claude), Le Bris (Gilbert), Leduc (Jean-Marie), Legras (Philippe), Legros (Auguste), Lejeune (André), Le Meur (Daniel), Léron (Roger), Lestas (Roger), Le Vern (Alain), Lombard (Paul), Madrelle (Bernard), Malandain (Guy), Mas (Roger), Masdeu-Arus (Jacques), Massat (René), Masson (Jean-Louis), Méhaignerie (Pierre), Métais (Pierre), Micaux (Pierre), Mme Michaux-Chevry (Lucette), MM. Michel (Henri), Mignon (Jean-Claude), Miqueu (Claude), Mocœur (Marcel), Montchamont (Gabriel), Moyne-Bressand (Alain), Nayral (Bernard), Nesme (Jean-Marc), Nunzi (Jean-Paul), Orléan (Jean), Ollier (Patrick), Paccou (Charles), Patriat (François), Pénicaut (Jean-Pierre), Perbet (Régis), Reitzer (Jean-Luc), Rigaud (Jean), Rimareix (Gaston), Rinchet (Roger), Mme Royal (Ségolène), MM. Saint-Ellier (Francis), Sève (Patrick), Sicre (Henri), Thomas (Jean-Claude), Trémel (Pierre-Yvon), Vachet (Léon), Vaillant (Daniel), Vidal (Joseph), Vidal (Yves), Vignoble (Gérard), Vuillaume (Roland), Wacheux (Marcel).

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu une lettre, en date du 3 avril 1992, par laquelle M. Jean-Philippe Lachenaud, député de la première circonscription du Val-d'Oise, se démet de son mandat de député.

Acte a été pris de cette démission au *Journal officiel* (Lois et décrets) du 4 avril 1992.

MODIFICATION À LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 4 avril 1992)

GRUPE UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

(79 membres au lieu de 80)

Supprimer le nom de M. Jean-Philippe Lachenaud.

COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES DE L'ASSEMBLÉE

MM. Anciant (Jean), Bèche (Guy), Beix (Roland), Bonnet (Alain), Bourguignon (Pierre), Branger (Jean-Guy), Deniau (Xavier), Dosière (René), Fréville (Yves), Gastines (Henri de), Griotteray (Alain), Micaux (Pierre), Pénicaut (Michel), Pierna (Louis), Testu (Jean-Michel).

DÉMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

MM. Jean Albouy, Claude Bartolone, David Bohbot, Didier Chouat et André Clert ont donné leur démission de membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme Michèle Aliot-Marie, MM. Kamilo Gata, Alain Juppé, Mme Marie-Noëlle Lienemann, MM. Gilbert Mathieu, Roland Nungesser et Michel Vauzelle ont donné leur démission de membres de la commission des affaires étrangères.

MM. Claude Gaits, Jean Guigné et Georges Mesmin ont donné leur démission de membres de la commission de la défense nationale et des forces armées.

MM. Charles Josselin, Claude Lise, Martin Malvy, Christian Pierret, Jean-Paul de Rocca Serra, Pierre Victoria et Emile Zuccarelli ont donné leur démission de membres de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Pierre-Jean Daviaud a donné sa démission de membre de la commission de lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

MM. Jean-Marie Demange, Robert Galley, Jean-Louis Goasduff, Jacques Masdeu-Arus et Gaston Rimareix ont donné leur démission de membres de la commission de la production et des échanges.

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

I. - Le groupe socialiste a désigné :

Mme Marie-Noëlle Lienemann et M. Michel Vauzelle pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

MM. Claude Bartolone, Didier Chouat et André Clert pour siéger à la commission des affaires étrangères.

MM. Jean Albouy, David Bohbot, Pierre-Jean Daviaud, Claude Gaits, Jean Guigné et Gaston Rimareix pour siéger à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

II. - Le groupe du R.P.R. a désigné :

MM. Robert Galley, Jean-Louis Goasduff et Jacques Masdeu-Arus pour siéger à la commission des affaires étrangères.

M. Jean-Marie Demange pour siéger à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

III. - Le groupe U.D.F. a désigné :

M. Georges Mesmin pour siéger à la commission des affaires étrangères.

M. Gilbert Mathieu pour siéger à la commission de la défense nationale et des forces armées.

Candidatures affichées le lundi 6 avril 1992 à vingt heures.

Ces nominations prennent effet dès leur publication au *Journal officiel*.

BUREAUX DES COMMISSIONS

Dans leurs séances du mardi 7 avril 1992, les six commissions permanentes et la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée ont procédé à la nomination de leurs bureaux qui sont ainsi constitués :

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

Président : M. Jean-Michel Belorgey.

Vice-présidents : MM. Alain Calmat ; Jean-Paul Fuchs ; Mme Yvette Roudy ; M. André Santini.

Secrétaires : MM. Jean-Pierre Foucher ; Denis Jacquat ; Mme Hélène Mignon ; M. Jean-Jack Queyranne.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président : M. André Bellon.

Vice-présidents : MM. Jean-François Deniau ; Charles Pistre ; Roger-Gérard Schwartzberg.

Secrétaires : MM. Michel Bérégovoy ; Paul Dhaille ; Charles Ehrmann.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Président : M. Jean-Michel Boucheron (*Ile-et-Vilaine*).

Vice-présidents : MM. Jean Gatel ; Georges Lemoine ; Arthur Paecht.

Secrétaires : MM. Jean Briane ; Freddy Deschaux-Beaume ; Joseph-Henri Maujouan du Gasset.

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

Président : M. Jean Le Garrec.

Rapporteur général : M. Alain Richard.

Vice-présidents : MM. Jean Anciant ; François d'Aubert ; Yves Tavernier.

Secrétaires : MM. François Hollande ; Michel Jacquemin ; Jean Priol.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

Président : M. Gérard Gouzes.

Vice-présidents : MM. Pascal Clément ; Jean-Jacques Hyest ; Michel Suchod.

Secrétaires : MM. Jacques Floch ; Paul-Louis Tenaillon ; Jean-Pierre Worms.

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

Président : M. Jean-Marie Bockel.

Vice-présidents : MM. Claude Birraux ; Alain Brune ; Jean-Pierre Defontaine ; Pierre Micaux.

Secrétaires : MM. Léonce Deprez ; Ambroise Guellec ; Guy Malandain ; René Massat.

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES DE L'ASSEMBLÉE

Président : M. Pierre Bourguignon.

Vice-présidents : MM. Guy Bèche ; Jean-Guy Branger.

Secrétaires : MM. René Dosière ; Pierre Micaux.

DÉMISSION D'UN MEMBRE D'UNE MISSION D'INFORMATION COMMUNE

M. Martin Malvy a donné sa démission de membre de la mission d'information commune sur la situation du monde rural et les perspectives d'avenir de l'espace rural.

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE MISSION D'INFORMATION COMMUNE

(Article 145, alinéa 2, du règlement)

Le groupe socialiste a désigné M. Régis Barailla pour siéger à la mission d'information commune sur la situation du monde rural et les perspectives d'avenir de l'espace rural.

Candidature affichée le mardi 7 avril 1992, à dix-huit heures trente.

Cette nomination prend effet dès sa publication au *Journal officiel*.

DEMANDE D'EXAMEN SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

(Application des articles 103 à 107 du règlement)

PROJET DE LOI RELATIF AU CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (N° 2243)

Lors de la réunion de la conférence des présidents du mardi 7 avril 1992, ce projet de loi, inscrit à l'ordre du jour du jeudi 16 avril 1992, a fait l'objet d'une demande d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée.

Conformément à l'article 104 du règlement, il peut être fait opposition à cette demande jusqu'au mercredi 15 avril 1992, à dix-huit heures.

Sous réserve des dispositions de l'article 99, alinéa premier, du règlement, les amendements sont recevables jusqu'à l'expiration du même délai.

DÉMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

MM. Robert Galley, Jean-Louis Goasduff, Jacques Masdeu-Arus et Georges Mesmin ont donné leur démission de membres de la commission des affaires étrangères.

M. Jean-Marie Demange a donné sa démission de membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

(En application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe du R.P.R. a désigné :

Mme Michèle Alliot-Marie, MM. Alain Juppé et Roland Nungesser pour siéger à la commission des affaires étrangères.

M. Jean-Paul de Rocca-Serra pour siéger à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

MM. Jean-Marie Demange, Robert Galley, Jean-Louis Goasduff et Jacques Masdeu-Arus pour siéger à la commission de la production et des échanges.

Candidatures affichées le mardi 7 avril 1992, à dix-neuf heures.

Ces nominations prennent effet dès leur publication au *Journal officiel*.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Sécurité civile (personnel)

537. - 8 avril 1992. - **M. Edouard Frédéric-Dupont** rappelle à **Monsieur le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique** que le décret du 30 août 1991 a modifié les conditions de formation des secouristes. Il prévoit que les promotions sont réduites de vingt à douze élèves, que la présence d'un médecin est obligatoire, et qu'un matériel nouveau, dépassant la somme de 21 000 francs, est imposé, mais il ne prévoit pas que les subventions destinées aux associations de secourisme soient modifiées en fonction des dépenses de celles-ci et il ne prévoit aucune augmentation de la subvention d'investissement et de fonctionnement. L'arrêté d'application et la circulaire d'application à Paris préconisent un matériel, mais aucun de ces textes ne prévoit la prise en charge de la somme correspondante. Il en résulte que les associations de formation de secouristes vont être obligées de cesser leur activité, faute de moyens. Il lui demande les dispositions qu'il envisage de prendre à ce sujet.

Risques professionnels (cotisations)

538. - 8 avril 1992. - **M. Christian Cabal** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration** sur les conclusions du rapport Bougon en matière de cotisations sur les accidents du travail - applicables en 1992 - dont les arrêtés de tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles ont été publiés au *Journal officiel* du 28 décembre 1991. Or, la nouvelle répartition des taux de chargement a suscité de vives préoccupations. En effet, les taux de cotisations Accidents du travail acquittés par les entreprises sont fonction du taux brut de l'établissement ou de l'activité professionnelle concernée, affecté de majorations forfaitaires : majoration trajet, majoration pour charges générales et majoration pour charges de solidarité. Ces majorations pour 1992 ont été fixées comme suit : majoration trajet : 0,40 (contre 0,42 en 1991) ; majoration pour charges générales : 0,44 (contre 0,52 en 1991) ; majoration pour charges de solidarité : 0,38 (contre 0,39 en 1991). Le taux net moyen de la cotisation accidents du travail et maladies professionnelles pour 1992 sera donc de 2,417 p. 100 des salaires totaux des salariés des établissements assujettis, contre un taux de 2,591 p. 100 en 1991. Cette diminution du taux net moyen est essentiellement due à la baisse des majorations forfaitaires. On pourrait ainsi penser, à première vue, que cette baisse favorise les entreprises. Or, il n'en est rien car la diminution des taux de chargement de la cotisation accidents du travail est plus que compensée par une augmentation de 0,20 de la part patronale de la cotisation d'assurance maladie, qui passe de 12,60 p. 100 à 12,80 p. 100 (décret du 31 décembre 1991). Ce transfert aboutit ainsi à alourdir la charge des cotisations des entreprises d'environ 800 millions supplémentaires. En outre, compte tenu du décalage des cotisations d'accidents du travail intervenu du 1^{er} janvier 1991, la répartition de l'allègement des charges entre les taux des trois types de majoration pénalise lourdement les entreprises à salaires moyens élevés et à bas risques. En effet, l'allègement des taux de chargement porte principalement sur le coefficient de la majoration pour charges générales ; or, cette majoration a pour objectif d'inciter les entreprises à la prévention des accidents ! Et en contrecoup, les charges afférentes au montant de la seule masse salariale s'en trouvent proportionnellement aggravées... Il lui demande s'il ne trouve pas aberrant que le Gouvernement favorise ainsi les entreprises à hauts risques d'accidents et à bas salaires.

Enseignement privé (enseignement agricole)

539. - 8 avril 1992. - **M. Bruno Bourg-Broc** s'étonne auprès de **M. le ministre de l'agriculture et de la forêt** des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de la loi de 1984 qui régit les rapports entre l'Etat et l'enseignement agricole privé alors que ce texte, pourtant voté à l'unanimité du Parlement de l'époque, fixe clairement les obligations de l'Etat. Parmi les difficultés les plus sérieuses aujourd'hui recensées, il rappelle notamment que : 75 millions de francs ont été enlevés au budget de 1991 sur la ligne destinée au fonctionnement représentant une ponction de 10,5 p. 100 ; le Gouvernement refuse de publier le rapport sur l'évaluation du cot pour l'Etat de l'élève de l'enseignement agricole public, document indis-

pensable pour calculer les subventions de fonctionnement de l'enseignement privé ; le Gouvernement retarde toujours la sortie du décret relatif aux modifications du statut des enseignants sous contrat et destinés à l'harmonisation avec celui des enseignants du secteur public, selon les stipulations de la loi. A ces difficultés spécifiques s'ajoutent celles qui sont communes à l'ensemble de l'enseignement privé, notamment en ce qui concerne les retraites et la formation continue des enseignants. Il lui demande donc dans quels délais il entend remédier à cette situation qui met en cause l'avenir d'un grand nombre d'établissements d'enseignement qui contribuent activement à la formation des jeunes.

Politiques communautaires (boissons et alcools)

540. - 8 avril 1992. - Le 24 juin dernier, le Conseil économique et financier a pris diverses décisions relatives au rapprochement des accises au plan communautaire, aux termes desquelles il semblerait que le vin bénéficierait d'une accise de 0 à 0,5 écu par hectolitre, tandis que la bière serait taxée à raison de 1,87 écu par degré d'alcool. Il en résulterait que la bière moyenne à 4,5° d'alcool serait taxée à 8,4 écu par hectolitre, soit environ 60 francs, tandis que le vin à 11° serait pratiquement exonéré. Or la bière est un utilisateur important de produits agricoles nationaux (400 000 tonnes d'orge) et constitue le seul débouché pour les producteurs de houblon. Compte tenu de ces éléments, **M. Marc Reyman** demande à **M. le ministre du budget** quels critères justifieraient une telle discrimination entre ces produits, déclarés tous deux substituables par la Cour européenne de justice, et s'il ne lui apparaît pas opportun d'intervenir en faveur d'une parité pour le taux d'accise vin et bière.

Délinquance et criminalité (attentats aux mœurs)

541. - 8 avril 1992. - **M. Gildert Gantier** s'étonne de la disparition dans le nouveau code pénal des articles 283 et 284 qui permettaient de réprimer l'incitation à la débauche et l'outrage aux bonnes mœurs. Il demande à **M. le garde des sceaux, ministre de la justice** les raisons qui ont décidé le Gouvernement à supprimer ces articles à l'heure où de nombreux parents s'inquiètent devant la prolifération de certaines messageries télématiques pornographiques. Il lui demande, en outre, si le Gouvernement entend laisser se développer en toute impunité ces différents moyens d'incitation à la débauche des jeunes.

D.O.M.-T.O.M. (Guadeloupe : agriculture)

542. - 8 avril 1992. - **M. Ernest Moutoussamy** rappelle à **M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer** que, malgré des plans successifs de restructuration au cours des trente dernières années, la culture de la canne à sucre n'a cessé de reculer dans le département de la Guadeloupe. Après le cyclone Hugo, diverses mesures ont été adoptées pour la relance des activités agricoles. Ainsi, pour l'amélioration de la sole cannière, 47,2 millions de francs ont été prévus. Sachant que trois ans après le cyclone, les effets sont pratiquement nuls sur le terrain, il lui demande de lui rendre compte de l'utilisation de ces crédits. Par ailleurs, l'adoption du volet agricole du Poseidom permet d'espérer un certain nombre de mesures financières pour promouvoir la filière canne-sucre-rhum. Il est envisagé particulièrement une aide forfaitaire à l'hectare pour la culture de la canne à sucre à concurrence de 60 p. 100 si la participation de l'Etat est d'au moins 15 p. 100. Sachant que c'est bientôt la période de replantation et que les planteurs sont en attente, il lui demande de l'informer du dispositif mis en place pour 1992. A combien s'élèvent les deux formes d'aides européenne et française et quelles surfaces va-t-on replanter cette année ?

Recherche (C.N.R.S.)

543. - 8 avril 1992. - **M. Jean-Michel Belorgey** attire l'attention de **M. le ministre de la recherche et de l'espace** sur les problèmes soulevés par la réforme intervenue en février 1991 et tendant à réduire le nombre de sections du Comité national de la recherche scientifique. Cette réduction, qui n'a en réalité frappé qu'un seul département - celui des Sciences de l'homme et de la société - s'est faite principalement au détriment de trois disciplines ou spécialités, la géographie, la sociologie et l'orientalisme. Pour légitime qu'ait été le souci de privilégier la notion de thèmes, de préférence à celle

de disciplines, la démarche suivie comporte un certain nombre d'inconvénients, les disciplines d'une section pouvant laminer les disciplines minoritaires. Tel est bien, de toute évidence, le cas pour l'orientalisme, désormais dispersé dans les quatre sections Hommes et milieux : évolution, interaction ; Mondes anciens et médiévaux ; Formation du monde moderne ; Unité de l'homme et diversité des cultures. Ses recrutements seront dès lors gravement menacés, et la préférence risque d'être systématiquement donnée aux cursus classiques sur les longs apprentissages qu'impliquent les langues orientales. Tout cela au moment même où d'autres pays songent, pour renforcer leur compétence dans ce secteur, à remembrer l'organisation qui est la leur. D'ores et déjà, lors des récentes élections au Comité national, le nombre des spécialistes du monde arabe et islamique qui y sont représentés a été divisé par deux, le nombre des spécialistes du Japon est passé de deux à zéro. De même, le nombre de postes offerts aux concours en 1992, pour les disciplines recouvrant le champ de l'ancien orientalisme, ne parviendra même pas à compenser les départs. Enfin, il était question de créer un comité de l'orientalisme, création qui avait été proposée par le Gouvernement aux intéressés ; il ne lui a été donné suite, par la direction du C.N.R.S., que sous une forme purement nominale, puisque le comité - composé de personnalités nommées - n'interviendra pas dans les recrutements. Il souhaiterait savoir sous quelle forme il est possible, sans revenir sur la réforme, de mettre fin aux mesures discriminatoires dont se trouve l'objet, ainsi qu'il a été indiqué, l'orientalisme français et comment peuvent être assurés un recrutement et des évaluations de qualité, de manière à assurer la relève dans ce domaine fragile mais essentiel pour l'avenir du pays.

Fruits et légumes (commerce extérieur)

544. - 8 avril 1992. - **M. Pierre Estève** rappelle à **Mme le ministre délégué aux affaires européennes** que la loi du 1^{er} août 1905 sur les fraudes fiscales et les falsifications en matière de produits ou de services confère à la première personne à mettre sur le marché un produit la tâche de vérifier que celui-ci est conforme aux normes nationales en vigueur, sous peine d'engager sa responsabilité pénale. Ce texte fait pratiquement reposer cette responsabilité sur tous les importateurs français, en particulier ceux qui introduisent sur notre marché des produits périssables comme les fruits et légumes. A la veille du grand marché européen, qui ne connaîtra plus de frontières douanières entre les pays membres de la Communauté européenne, cette responsabilité de l'importateur n'a plus de raison d'être et doit être transférée sur le producteur. D'ailleurs, la Cour de justice des communautés européennes a jugé, dans un arrêt du 11 mai 1989 (T.G.I. de Bobigny), que cette réglementation était compatible avec les articles 30 et 36 du Traité de Rome à condition que son application aux produits fabriqués dans un autre Etat membre ne soit pas assortie d'exigences qui dépassent ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif visé, compte tenu de l'importance de l'intérêt général en cause et des moyens de preuve normalement disponibles pour un importateur. Il souhaiterait, dans ces conditions, connaître : la date à laquelle les normes communautaires communes seront intégralement en application en matière de sécurité relative à la consommation ; la personne qui sera responsable de la non conformité à la norme communautaire ; les contrôles auxquels l'importateur européen de produits provenant de pays tiers sera astreint et la responsabilité qu'il supportera en cas d'importations non conformes à ces normes ; l'opportunité de prévoir un système d'assurance collective de ces importateurs permettant de couvrir leur responsabilité lorsque celle-ci est engagée. Il lui demande comment elle compte résoudre ces problèmes.

Tabac (S.E.I.T.A.)

545. - 8 avril 1992. - **M. Michel Françaix** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur la situation de la S.E.I.T.A. et plus précisément sur l'avenir de l'industrie allumetière française, notamment sur les conséquences d'une éventuelle fermeture du site de Mâcon et sur le devenir de la manufacture de Saintines dans l'Oise. Le comité central d'entreprises de la S.E.I.T.A. a mandaté un cabinet d'experts économique pour donner son avis sur les dossiers économiques de la direction générale de la S.E.I.T.A. Il ressort de cette étude que non seulement les unités de production d'allumettes peuvent être maintenues, mais encore qu'elles offrent des perspectives de croissance dès lors qu'une stratégie de conquête du marché européen leur serait assignée. Selon les syndicats, les solutions pour le maintien de ces sites pourraient d'ailleurs passer par la modernisation du réseau de vente de la S.A.F., la diversification par le développement d'une imprimerie intégrée et des métiers de l'allumage, la vente d'allumettes aux pays de l'Est... Notre pays dispose, en matière de fabrication d'allumettes, d'un savoir-faire considérable qui doit être développé au moment où la création d'emplois est une absolue priorité du gouvernement. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui donner son sentiment sur ces différentes propositions, de dresser les objectifs à atteindre en ce qui concerne l'industrie allumetière, d'engager au plus vite l'ouverture de négociations pour assurer le plein emploi dans toute la S.E.I.T.A. et exiger un moratoire pour permettre le maintien des sites de Mâcon et de Saintines.

Tourisme et loisirs (parcs d'attraction : Seine-et-Marne)

546. - 8 avril 1992. - Le 12 avril, le parc de loisirs d'Eurodisney va ouvrir ses portes. Cet équipement, que nous souhaitons accompagner, va contribuer incontestablement, par l'activité qu'il va générer, à faire de l'Est parisien un pôle majeur de développement, et plus particulièrement de Marne-la-Vallée, un pôle d'excellence européenne. Alors que la création d'un deuxième parc va être décidée prochainement, plusieurs interrogations subsistent à ce jour. Le réseau routier et autoroutier, notamment l'autoroute A4, est déjà largement saturée. Comment pourra-t-on absorber les millions de visiteurs prévus dès la première année d'exploitation ? De l'avis de tous, la situation est jugée préoccupante ; le prolongement de la ligne A du R.E.R. jusqu'au parc ne suffit pas à dissiper l'inquiétude des élus locaux comme d'ailleurs des responsables d'Eurodisney. **M. Jean-Pierre Fourré** a déjà eu l'occasion personnellement d'évoquer ces problèmes dès 1985. Il créait alors le comité de vigilance pour la réalisation d'Eurodisney en France, puis, en 1988, la commission de suivi et d'information du chantier d'Eurodisney, regroupant l'ensemble des partenaires concernés et qui fut le lieu approprié du dialogue nécessaire. Un certain nombre de solutions a été apporté à ces questions ; il n'en demeure pas moins que d'autres interrogations subsistent encore à l'heure actuelle et ne manqueront pas de se faire jour à l'avenir. Dans ces conditions, il lui semble primordial de répercuter au mieux les inquiétudes et les propositions des habitants des communes du site, mais aussi des communes avoisinantes. Pour ce faire, il demande à **M. le Premier ministre** de créer l'observatoire local d'Eurodisney, qui pourrait être constitué dans le même esprit que la commission de suivi précitée, c'est-à-dire en associant l'ensemble des partenaires concernés, élus, associations, syndicats, socio-professionnels, dans le cadre de réunions bimestrielles sous l'autorité du représentant de l'Etat.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions 1 an	108	554	
83	Table compte rendu	52	86	
93	Table questions	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions 1 an	99	349	
85	Table compte rendu	52	81	
95	Table questions	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 577	
27	Série budgétaire 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	670	1 536	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone **STANDARD** : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

www.luratech.com

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com